

L'ABF met à jour le "Code de déontologie des bibliothécaires"

L'ABF avait publié en 2003 un "Code de déontologie du bibliothécaire" souvent utilisé comme guide et texte de référence, quoique n'ayant pas de valeur normative.

Le 16 novembre 2020, son assemblée générale a adopté une mise à jour de ce texte qui devient le "Code de déontologie des bibliothécaires". Cette version prend en compte un certain nombre d'obsolescence de vocabulaire ou de contenu, et de lacunes dans des domaines tels que la protection des données personnelles ou le lien avec les collectivités et institutions. Le Code ainsi mis à jour est un guide que la profession se donne à elle-même pour conduire ses activités et dialoguer avec les employeurs et le public.

À lire et télécharger :

- [le "Code de déontologie des bibliothécaires", version 2020](#)
- [l'argumentaire : Pourquoi une nouvelle version du Code ?](#)
- [texte explicatif des modifications apportées](#)
- pour mémoire, [le "Code de déontologie du bibliothécaire", version 2003](#).

Toutes les infos à retrouver à la rubrique **Ressources / Textes de référence**